

Pour affichage et diffusion

DEGRADATION DE LA QUALITE DE L'EAU

Commune de Montgenèvre

Information des usagers

Les intempéries de cette nuit ont provoqué un débordement de la Durance entraînant une altération de la qualité de l'eau potable.

La dégradation de la qualité de l'eau potable pourrait être responsable de pathologies plus ou moins bénignes telles que des gastro-entérites.

C'est pourquoi, **il est nécessaire de prendre les mesures suivantes :**

- Pour la **boisson**, la **glace** et les **glaçons**, le **lavage des dents**, la **préparation des aliments** et le **lavage des légumes crus**, il ne devra être utilisé que des eaux embouteillées (qu'il convient d'utiliser rapidement après ouverture).
- Pour les **autres usages** (toilette corporelle, linge, vaisselle\ WC, lavage des sols), l'eau du robinet pourra être utilisée.
- En cas de doute pour l'abreuvement des animaux domestiques ou d'élevage, le vétérinaire habituel est seul compétent pour déterminer d'éventuelles restrictions d'usage.

J'attire votre attention sur le risque qu'il y aurait à utiliser une eau de source, de fontaine ou de puits non contrôlée, dont la pollution pourrait être beaucoup plus grave que celle du réseau public.

La collectivité étudie les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'eau. Elle vous tiendra informés de l'évolution de cette affaire et, en particulier, elle vous signalera le retour à une situation sans risque pour la santé.

CES CONSIGNES DOIVENT ETRE STRICTEMENT RESPECTEES JUSQU'A NOUVEL AVIS DE L'ARS.

